



N° 11 630*02

DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LE TRANSPORT EN VUE DE RELACHER DANS LA NATURE
DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ
Nom et Prénom :
ou Dénomination (pour les personnes morales) : Syndicat mixte du Parc naturel régional du Morvan
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
Adresse : N° Rue Maison du Parc - les petites fourches
Commune SAINT-BRISSON Code postal 58230
Nature des activités : Parc naturel régional, Missions de protection du patrimoine culturel et naturel, d'expérimentation et d'accompagnement à un développement économique durable.
Qualification : chargée de mission au sein du pôle ressources naturelles du PNM

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR LE TRANSPORT ET LE RELACHER

Table with 4 columns: Nom scientifique / Nom commun, Quantité (plusieurs milliers), Description (1), and Origine(2) (3). Rows include B1 Margaritifera margaritifera (Mulette perlière) and B2-B5.

- (1) sexe, signes particuliers des spécimens
(2) préciser capture dans la nature, naissance en captivité...
(3) joindre les documents justificatifs de l'origine

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DU RELACHER

Préciser les motifs du relacher, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Les actions s'inscrivent dans le cadre du Plan national d'actions en faveur de la moule perlière 2025-2034. En vue de leur mise en élevage pour certaines populations identifiées, des larves seront déplacées à la station de Brasparts (Finistère) pour une mise en contact avec des poissons hôtes (truites fario). Les jeunes individus élevés seront ensuite amenés à être relâchés dans leur cours d'eau d'origine. Ces opérations visent à maintenir la conservation des populations de moules perlières dans le Morvan.

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LES CONDITIONS DE RÉALISATION DU TRANSPORT *

D1. QUEL EST LE LIEU DE DÉPART

Nom et Prénom :
ou Dénomination (pour les personnes morales) :
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
Adresse : N° Rue le Favot
Commune BRASPARTS Code postal 29190
Elevage d'agrément []
Etablissement : d'élevage [x], de présentation au public [], de transit et de vente []
Autorisation préfectorale de détention [x], d'ouverture [x] en date du :
Titulaire du certificat de capacité pour l'entretien des animaux :
Nom et Prénoms :

D2. QUEL EST LE LIEU DE DESTINATION ET DE RELACHER

Département : Nièvre (58), Saône-et-Loire (71), Yonne (89), Côte d'or (21)
Commune :
Lieu-dit :
Statut juridique du lieu de relacher :

Description du site de relacher (milieu écologique, proximité d'habitations, d'activités humaines, etc...) :
Cours d'eau du Morvan présentant les conditions de mésohabitat favorables

Suite sur papier libre

D3. QUELS SONT LE MODE ET LES CONDITIONS DU TRANSPORT *

Durée prévue du transport :
Véhicule automobile ou camion Train Avion Bateau
Mode de contention des animaux dans le véhicule : Précisez le moyen, les dimensions des contenants, le type de parois, les conditions de température, etc... :

Les individus seront conservés dans de l'eau issue de leur lieu de départ (eau de rivière ou eau de la station d'élevage).
Les individus seront transportés dans une glacière permettant le maintien d'une température stable, dans des bouteilles pour le transport des larves et dans des tamis pour les juvéniles sortant de station d'élevage. La température de l'eau sera régulièrement contrôlée au cours du trajet et devra rester sensiblement la même que celle du lieu de départ. Si nécessaire, une régulation de la température aura lieu grâce à des pains de glaces qui seront déposés dans la glacière.
Les mouvements du trajet suffiront à oxygéner de manière suffisante l'eau contenue dans la glacière.
Si l'ensemble des conditions ci-avant sont respectées, le PnrM pourra faire appel à un transporteur professionnel.

Suite sur papier libre

D4. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DU TRANSPORT ET DU RELACHER

Préciser la période : à partir de 2026 jusqu'au 31 décembre 2034
ou la date :

E. QUELLES SONT LES CONDITIONS DE REALISATION DU RELACHER

E1. QUELS SONT LES TECHNIQUES DE RELACHER UTILISEES

Chaque année, une partie des jeunes mulettes perlères élevées à la station d'élevage du Favot pourra être transportée pour rejoindre leurs cours d'eau d'origine en vue d'opérations de renforcement des populations saturées. Une partie de ces jeunes mulettes perlères pourra être utilisée dans des systèmes d'élevage in-situ (tubes, boîtes d'élevage, silos béton, etc.) à fin d'en suivre régulièrement la survie et la croissance. Une partie de ces juvéniles pourra être relâchée directement dans des secteurs de la rivière correspondant aux exigences écologiques de l'espèce.

Suite sur papier libre

E2. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DU RELACHER*

Formation initiale en biologie animale Préciser :
Formation continue en biologie animale Préciser :
Autre formation Préciser : salariés du PnrM ayant suivi une formation spécifique au sujet

F. COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE RENDU DU TRANSPORT ET DU RELACHER

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :
Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : compte-rendu annuel adressé à l'OFB, à la DREAL, à la DDT

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à SAINT-BRISSON

le 12/12/25

Votre signature